



Dispositifs d'équivalences, de dispenses et VAE

Diplômes Fédéraux : BF et MSN

Définitions :

Equivalence = selon le Larousse : « Égalité admise entre différents grades, titres ou diplômes universitaires ». Demander une équivalence d'un diplôme suppose donc d'en posséder un autre. J'ai un diplôme, je peux demander, en totalité, un autre diplôme, sans suivre de formation, ni passer d'épreuves de certification.

Validation d'Acquis d'Expérience = selon le site du Ministère du Travail dédié à la VAE : « Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ». De plus, tous nos diplômes Brevets Fédéraux peuvent également être obtenus par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience.

Dispense = permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de droit de la certification d'une ou plusieurs UC d'un autre diplôme. Aucune formation, ni aucune épreuve certificative ne sont demandées pour l'attribution de ces UC. Pour valider le diplôme en question, il ne restera plus qu'à suivre et passer la ou les UC manquantes.

Allègement = Un allègement est un aménagement de formation négocié entre le stagiaire et l'organisme de formation lors du positionnement (soit après que la personne ait bien justifié des prérequis à l'entrée en formation). Au regard des diplômes, connaissances, compétences et expériences acquises par la personne entrant en formation, l'organisme de formation peut lui accorder des allègements de formation, à savoir une diminution des heures de face à face pédagogique à effectuer en centre. Ces allègements ne dispensent toutefois pas de la présentation et la réussite aux épreuves de certification. Chaque cas de figure est donc différent et le stagiaire doit s'assurer d'être en mesure de réussir les épreuves sans suivre les cours. Aucun allègement ne peut être accordé en cours de formation.

Ce sont donc des dispositifs différents et encadrés légalement.

Les équivalences :

- Il n'est plus possible de demander une équivalence d'un BF avec le BEESAN ou le BEES 2 (depuis le 01/01/2017)
 - **Avec un BEES, seules 2 solutions sont désormais possibles :**
 1. Entamer une formation initiale du Brevet Fédéral du niveau souhaité (jusqu'au BF.4 inclus). Au cours du positionnement, demander des allègements de formation. Attention, ils ne seront pas forcément accordés.
 2. Demander l'obtention d'un BF par la voie de la VAE
- **Les équivalences sont possibles et ne concernent que les titulaires d'un des diplômes suivants : BF, MSN, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.**

- Nouveaux dispositifs inscrits sur les règlements généraux et livrets référentiels du 26 novembre 2016 et du 2 mai 2021.
- Documents à utiliser, à ce jour, et téléchargeables sur notre site internet :
 - Un fichier pdf de 3 pages par Brevet Fédéral
 - Un fichier Excel pour le MSN
- Conditions générales :
 - **Être licencié à la FFN,**
 - **Avoir un diplôme de secourisme, en lien avec le diplôme demandé, à jour**
- Gestion des équivalences :
 - **Equivalences des : BF.1, BF.2 et BF.3 : par les ERFAN**
 - **Equivalences BF.4, BF.5 ; BF-NFS et MSN : par l'INFAN**

Les dispenses :

Les dispenses ne sont désormais accordées qu'aux personnes s'inscrivant en formation. Pour faire valoir ses droits à une ou plusieurs dispenses, les personnes concernées doivent donc :

- Choisir une formation et s'y inscrire,
- Justifier des Pré-Requis à l'Entrée en Formation sur ladite formation,
- Lors du positionnement, demander à faire valoir ses droits à une ou plusieurs dispenses, d'une ou plusieurs parties du diplôme concerné. L'idéal étant d'avoir informé le coordonnateur en amont du positionnement afin d'anticiper la construction d'un parcours de formation le plus adéquat possible.

Les dispenses accordées réglementairement peuvent porter sur :

- Pré-requis à l'entrée en formation
- Pré-requis à la mise en situation pédagogique (EPMSP)
- Une ou plusieurs Unités Capitalisables (UC)

Demander une VAE :

- VAE = Validation d'Acquis d'Expérience
- Dispositif légal et encadré par les textes officiels (décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017) : **en cours de modification, suite à la réforme des BF 1 à 3 et MSN de mai 2021.**
- Si vous n'êtes pas concerné par les dispositifs d'équivalence et de dispense, et que vous avez une expérience professionnelle et/ou bénévole, la VAE peut vous correspondre
- Obtention du diplôme souhaité en totalité ou en partie
 - Dans le cas d'une obtention partielle, il y a alors nécessité de suivre la formation du diplôme souhaité pour acquérir les parties manquantes
- **Justifier d'une expérience mini de 1607h, durant au moins un an, dans les compétences visées par le BF. Des attestations mentionnant les durées, les dates, les niveaux encadrés, etc, doivent être fournies.**
- Gestion des demandes de VAE :
 - **VAE des : BF.1 et BF.2 : par les ERFAN**
 - **VAE des : BF.3, BF.4, BF.5 ; BF-NFS et MSN : par l'INFAN**
- **Attention, en raison de la réorganisation des BF, les demandes d'équivalences BF3 - MSN sur la formule actuelle seront traitées uniquement pour les dossiers dont les diplômes BF3 auront été édités avant le 31 décembre 2021.**

Tableau récapitulatif :

Je suis titulaire du...	Je peux demander...	Conditions requises
<i>Quel que soit le diplôme</i>	<i>Conditions impératives</i>	<i>Etre licencié à la FFN Etre titulaire d'un diplôme de secourisme</i>
BNSSA	Dispense des tests de sécurité du MSN (EPEF, EPMSF)	Avoir 17 ans PSE.1, à jour Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois Performance de niveau régional ou BF.1 à jour ou 2 ans de licence FFN effective
BEESAN ou du BEES 2	Aucune équivalence	/
	VAE d'un BF	1607h d'expérience (pendant une durée d'au moins un an, continue ou non, professionnelle ou bénévole) sur le ou les niveaux visés par le BF souhaité
	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispenses des UC 1/2/4 du DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
BPJEPS-AAN	Equivalence du BF.1 (2 UC), du BF.2 (4 UC)	Titulaire du PSC.1 minimum Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président
	Dispense des UC 1, 2, 3 et 4 du BF.3 (5 UC)	Titulaire du PSC.1 minimum Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président
	Dispense des UC 1, 2 et 3 du MSN (5 UC)	Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président PSE.1 à jour Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
DEJEPS	Equivalence du BF.3	Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président PSE.1 à jour
	Equivalence du BF.4	Avoir 18 ans Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DEJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
DESJEPS	Equivalence du BF.3	Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président PSE.1 à jour
	Equivalence du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DESJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue

		Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président
Licence STAPS Entraînement sportif Natation	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
Moniteur Sportif de Natation	Equivalence du BF.1, du BF.2, du BF.3	MSN à jour de la formation continue (FC)
	Dispense des UC 3 et 4 du BF.4	MSN à jour de la FC + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense des UC 2 et 4 du DEJEPS dans la discipline choisie pour la formation Si MSN + BF3, dispense des PREF DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
BF.1	Dispense des EPMSP du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	Accès à l'entrée en MSN Dispense des PRMSP du MSN Dispense de l'UC 1 du MSN	Avoir 17 ans PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
BF.2	Dispense des EPMSP, et des UC 1, 2 et 3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	PRMSP du MSN Dispense des UC 1, 2 et 3 du MSN	Avoir 17 ans PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
BF.3	PRMSP du MSN Dispense des UC 1, 2, 3 et 4 du MSN	Avoir 17 ans PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
	Dispense des EPMSP, et des UC 1, 2 et 3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
BF.4	Equivalence du MSN	PSE.1 à jour Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois
	Dispense UC 2, 3, 4 du DEJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF4
BF.4 + partie commune du BEES 2	Dispense des UC 1 et 3 du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF Fournir un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement, de la gestion de projet et de la direction d'une équipe et les attentes de la formation au regard de cette expérience
BF.4 + spécifique du BEES 2	Dispense des UC 3 et 4 du BF.5	
BF.5	Equivalence du MSN	Extrait de casier judiciaire (n°3) de moins de 3 mois PSE.1 à jour
	Dispense UC 2, 3 et 4 du DEJEPS dans la discipline	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
	Dispense UC 1, 3 et 4 du DESJEPS dans la discipline	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
Titre d'enseignant ou anciens BF	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
BF Nagez Forme Santé	Aucun	/

Focus sur les anciennes versions des BF :

Toute demande de passerelles entre les versions BF 1 à 3 antérieurs à 2021 devra être étudiée par la commission régionale Ligue-ERFAN HDF, et la commission nationale des formations des cadres FFN-INFAN.

Schéma récapitulatif :

Page suivante

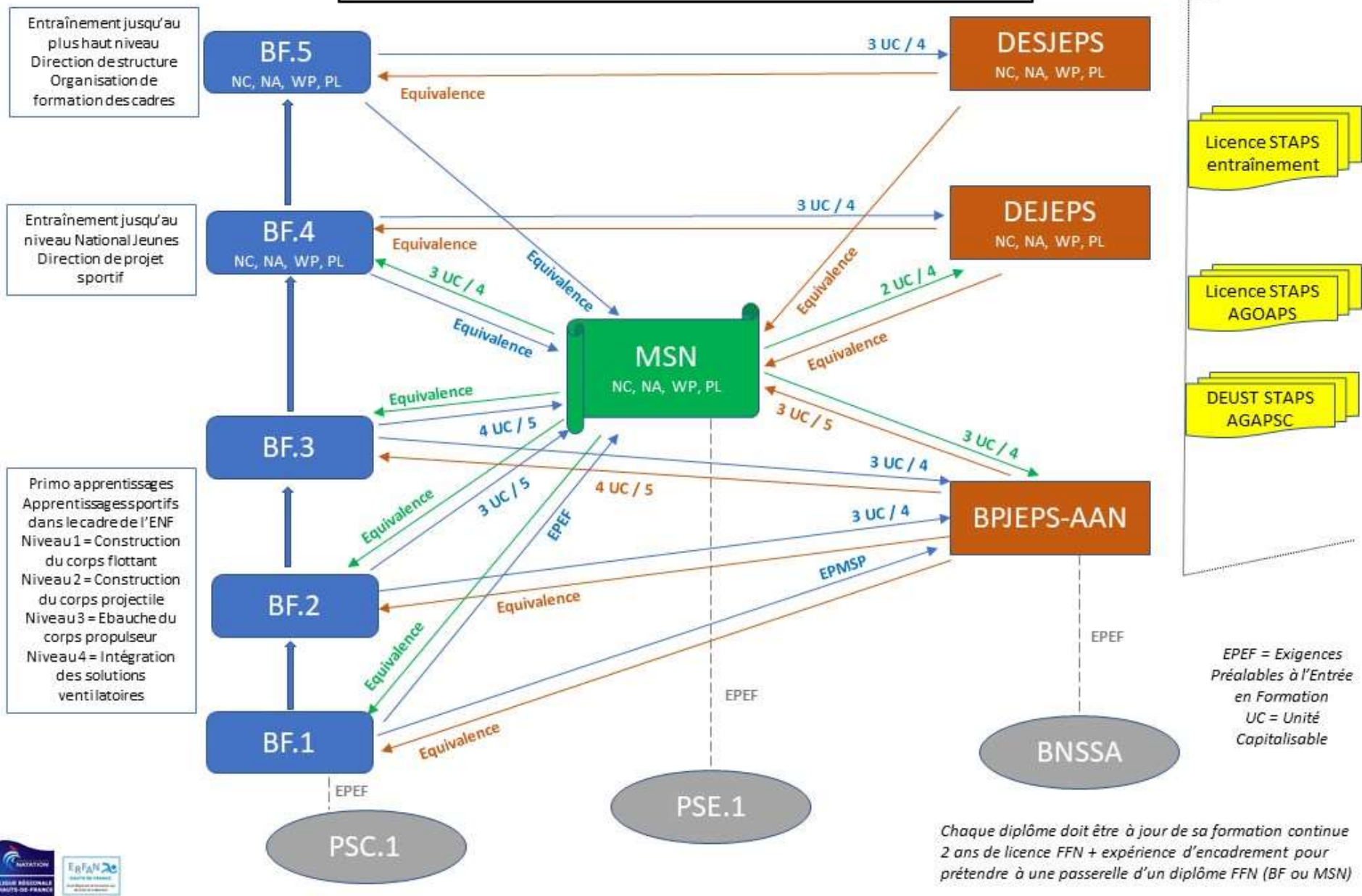
Nous contacter :

Ligue de Natation Hauts-de-France
Service Formation - ERFAN HDF -
138 bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES
erfan.formation@ffnatationhdf.fr
06.35.13.93.48 - Séverine FREIN
06.75.40.19.30 - Clémence CARPENTIER



Schéma récapitulatif :

Dispenses et équivalences Formations FFN / Etat

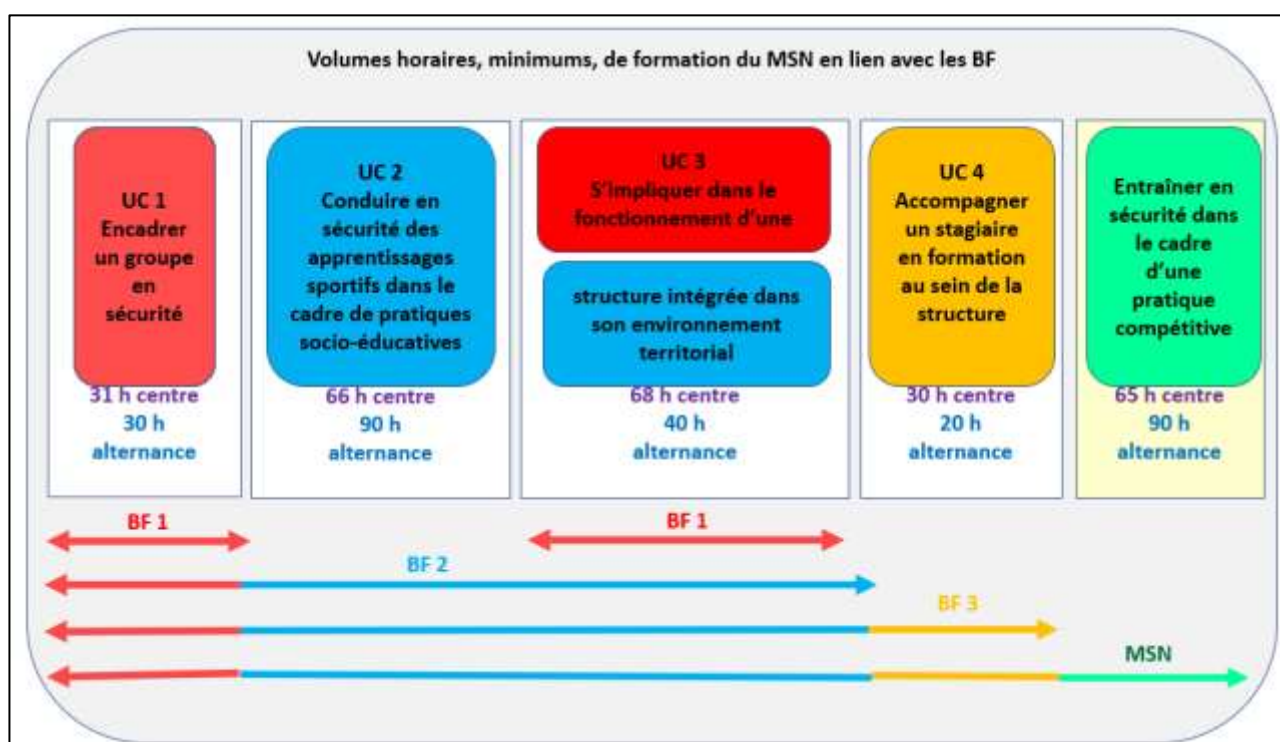
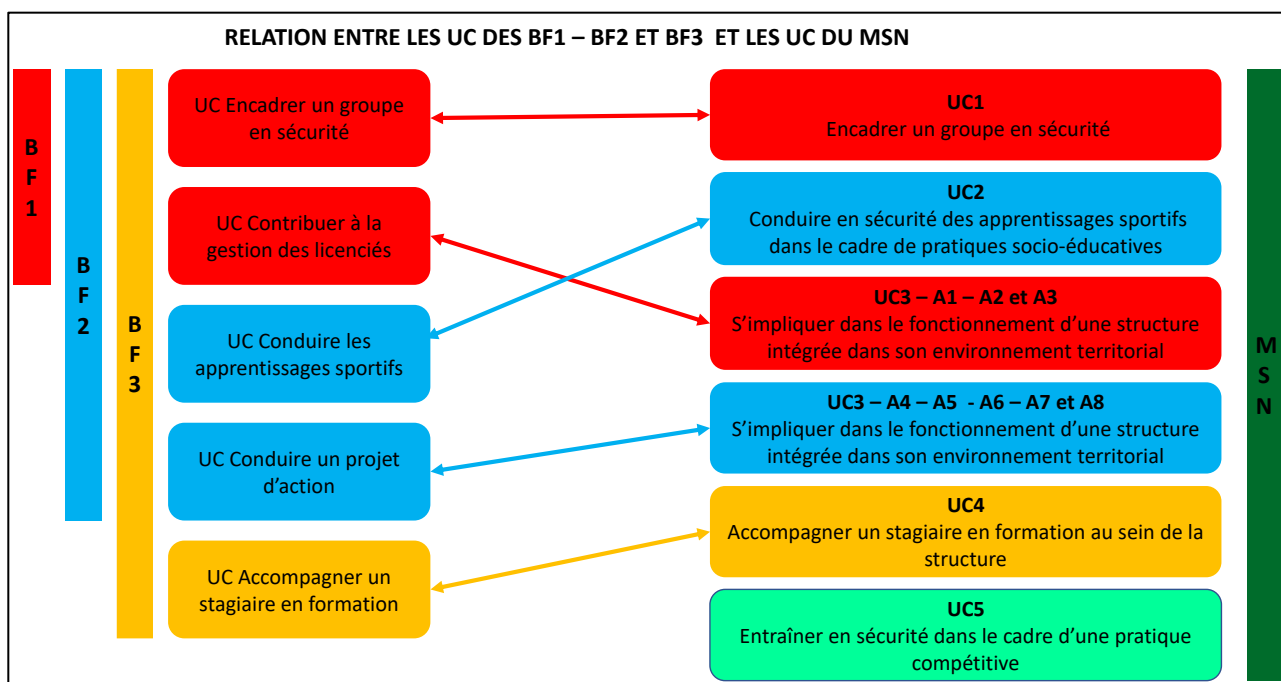


Focus sur les UC des BF 1, 2, 3 et MSN :

Suite à la réforme des BF 1 à 3 et du MSN, du 2 mai 2021, il est désormais possible de suivre les UC de ces 4 diplômes dans le désordre, et selon la programmation de son ERFAN ou son souhait de parcours de formation individuel.

Quel que soit l'ordre suivi, il faudra capitaliser les UC constitutives de chaque BF/MNS pour obtenir le diplôme. Dans l'attente, un certificat de réalisation de l'UC validée sera délivré.

Les contenus de formation des UC des 3 BF et du MNS sont identiques, ainsi les BF sont calés sur l'organisation du MSN. Chaque BF est constitué d'une à deux UC représentant un groupe de compétences homogènes, en lien avec les UC du MSN. Les UC n'ont aucune durée de validité.



QUEL DIPLÔME ... POUR QUEL METIER ?

BF – Brevets Fédéraux, du 1^{er} au 5^{ème} degré

Les formations fédérales s'adressent à celles et ceux qui veulent s'engager dans l'encadrement, l'enseignement et l'entraînement de la natation, avec le souci de l'exigence et de la qualité, et de manière bénévole.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans pour les BF 1 à 3, ou 4 ans pour les BF.4 et 5.

Diplômes	BF.1	BF.2	BF.3	Par discipline : NC, EL, NA, WP, PL	
				BF.4	BF.5
Niveau d'encadrement	Primo-apprentissages / Apprentissages sportifs dans le cadre de l'Ecole de Natation Française Niveau 1 = Construction du corps flottant Niveau 2 = Construction du corps projectile Niveau 3 = Ebauche du corps propulseur Niveau 4 = Intégration des solutions ventilatoires			Entraînement National Jeunes	Optimisation de la performance

MSN - Moniteur Sportif de Natation

Diplôme fédéral permettant d'encadrer jusqu'au niveau régional, le Moniteur Sportif de Natation est un Titre à Finalité Professionnelle. Il permet d'exercer dans un club de natation contre rémunération.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

Moniteur Sportif de Natation
Pluridisciplinaire : Primo-apprentissages / Apprentissages sportifs dans le cadre de l'ENF Pratique compétitive jusqu'au niveau régional, en NC/EL/NA/WP ou PL

BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Ce diplôme permet à son titulaire de concevoir, conduire et évaluer des actions d'animations sportives et d'enseignement de façon autonome dans le cadre de projets de structure. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative dans le champ des activités physiques, sportives ou socio-éducatives.

Selon la spécialité choisie, le BPJEPS prépare à différents métiers.

La Mention Activités Aquatique et de la Natation (AAN)

Prépare au métier de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Permet d'exercer en piscine et en club de natation comme rémunération.

Le Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

Le CAEP-MNS est la formation de 3 jours que tout MNS doit suivre et valider pour continuer à exercer. Elle se déroule tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

BNSSA – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le BNSSA permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans la surveillance de baignade d'accès payant. C'est un diplôme soumis à une formation continue et une révision tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

Filière STAPS – Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

La filière STAPS se suit à l'Université. Au programme : théorie et pratique **des APS**, sciences de la vie (biologie, anatomie, physiologie...), sciences de l'homme et de la société (histoire, sociologie...). Sans oublier une langue étrangère et l'informatique. Pour les sportifs accomplis, mieux vaut ne pas compter sur la pratique, elle ne représente qu'un tiers, voire un quart du programme. Les débouchés possibles sont : Enseignement, Entraînement, Activités Physiques Adaptées, Management, Ergonomie, d'abord avec une Licence (3 ans), puis un Master (+2 ans = 5 ans).

Pour synthétiser :

Type de diplôme	Diplômes	Métier / Statut	Lieu d'exercice	Age	Durée mini / Type de formation	Conditions minimales pour entrer	Organisme de formation
Diplôme d'Etat – Sécurité	BNSSA	Surveillant-Sauveteur aquatique <i>Professionnel rémunéré</i>	Toute baignade	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 150h <i>Pratique</i>	Savoir nager	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplôme d'Etat - Sport	BPJEPS-AAN	Maître-Nageur Sauveteur / Educateur Sportif <i>Professionnel rémunéré</i>	Piscine, club de natation, centre de remise en forme...	18 ans	1 an = 1100h <i>En alternance</i>	BNSSA + 800m en moins de 16 minutes	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplômes Fédéraux de la FFN	BF.1	<i>Educateur de Natation</i> <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	15 ans	1 an = 85h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1	ERFAN HDF
	BF.2				1 an = 325h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1	ERFAN HDF
	BF.3				1 an = 375h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1	ERFAN HDF
	BF.4	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 454h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.3	ERFAN HDF
	BF.5	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 672h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.4	INFAN
Titre Professionnel fédéral FFN	MSN	Entraîneur de Natation <i>Professionnel rémunéré</i>	Club de natation FFN	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 530h <i>En alternance</i>	PSE.1 + BF.1 ou performance régionale	ERFAN HDF
Diplôme Universitaire	Licence STAPS	Educateur sportif / Entraîneur / Enseignant <i>Professionnel rémunéré</i>	Tout environnement selon spécialité suivie	Selon obtention bac	3 années scolaires complètes <i>Théorique/Pratique</i>	Avoir le baccalauréat	Universités